

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 237 (Rect)

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 26

À la dernière phrase de l'alinéa 50, supprimer les mots :

« , après habilitation, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.